

Genève, le 17 avril 1989

Chancellerie d'Etat

Le chef de l'information

2, rue de l'Hôtel-de-Ville Tél. 272203/06 Télex 423005 cha ch Télécopieur 217911

COMMUNIQUE DE PRESSE

Résultats de l'enquête sur les pendulaires

Les délégations des Conseils d'Etat des cantons de Vaud et de Genève se sont rencontrées à nouveau le 13 avril 1989 en la salle du Tribunal du château de Rolle.

Les délégations étaient composées, pour la partie vaudoise, de 3 Conseillers d'Etat et de 4 Syndics représentant les communes des Districts de Nyon et de Rolle, sous la conduite du Conseiller d'Etat Daniel Schmutz, et, pour la partie genevoise, de 3 Conseillers d'Etat et d'un représentant des communes de la rive droite, sous la conduite du Conseiller d'Etat Jean-Philippe Maitre. Les délégations étaient accompagnées d'experts.

Trois thèmes étaient à l'ordre du jour: transports, aménagement du territoire, questions fiscales et financières.

Pour les transports, les délégations ont pris connaissance avec intérêt du résultat de la lère phase des études de transport concernant l'enquête sur les déplacements, confiée par les deux cantons au bureau d'ingénieurs-conseils B. Dériaz de Genève.

Cette enquête a consisté en une distribution de 19.800 questionnaires à l'ensemble des personnes entrant à Genève. 5.000 formulaires furent remis aux passagers de 15 trains et 14.800 aux occupants des voitures, sur les quatre axes routiers de pénétration à Genève: Nl-Lac, route de Colovrex, Nl-Aéroport et route suisse. La participation à cette enquête fut excellente avec des taux de réponses de 50% pour les usagers du chemin de fer et de 42% pour ceux des véhicules privés.

L'enquête a permis d'obtenir une quantité considérable de données sur les motivations des usagers. Le 94% des réponses proviennent des "pendulaires", se rendant à leur travail ou à l'école. Selon une estimation générale, environ 13.000 "pendulaires" habitent le canton de Vaud. L'influence de la place de travail de Genève se manifeste jusqu'à Lausanne, et même au-delà.

./.

Le taux d'occupation moyen des automobilistes fut de 1,24 personnes par véhicule. L'enquête montre également que, arrivés à la gare, 6 passagers de train sur 10 terminent leur déplacement à pied.

L'enquête a confirmé que les taux d'utilisation du chemin de fer étaient d'autant plus élevés que les localités de provenance étaient bien desservies et plus éloignées de Genève. Ainsi, ces taux sont de 45% pour Nyon, 71% pour Morges et 74% pour Lausanne. En revanche, ils sont très faibles pour les usagers habitant les communes voisines de Genève, telles Versoix (12%) ou celles de Terre Sainte (13%).

Sur la base de ces informations, les délégations des cantons ont décidé d'engager la 2ème phase d'études, afin de disposer de propositions concrètes permettant de faciliter les déplacements pendulaires entre Vaud et Genève. Une meilleure utilisation des transports publics constitue l'objectif prioritaire à atteindre. Ce travail tiendra compte de l'étude d'amélioration de la ligne ferroviaire Lausanne-Genève, selon le concept "Rail 2000", que vient d'engager la Direction du ler arrondissement CFF, et à laquelle les cantons sont étroitement associés. Il comprendra également les mesures transitoires à réaliser à brève échéance, telles que des lignes de bus qui, à l'arrivée dans Genève, bénéficieraient de couloirs réservés.

Pour l'aménagement du territoire, la discussion a porté sur des documents que les deux gouvernements s'étaient transmis préalablement.

Le document vaudois est basé sur des objectifs du plan directeur cantonal voté par le Grand Conseil en mai 1987, le document genevois est extrait du concept d'aménagement du territoire voté par le Grand Conseil en octobre 1988. Ils traitent principalement de gestion du territoire, d'emploi, de logement, de transport, etc.

Les délégations ont décidé de confronter les deux documents, afin d'en tirer une synthèse, en vue de définir des principes communs, ainsi que de dégager des recommandations pour une politique concertée et des actions concrètes des deux cantons.

Faisant le point de la situation en matière fiscale, les deux délégations sont convenues de ne pas modifier leurs pratiques, maintenant le système en vigueur qui, dans le canton de Vaud, impose les salariés à leur lieu de domicile.

Les deux délégations ont discuté aussi de la participation financière du canton de Vaud à des réalisations d'intérêt commun, telles que l'extension des installations de l'aéroport de Cointrin, de parkings d'échange réservés aux pendulaires.

En conclusion, les deux délégations se plaisent à relever que leur concertation les conduit vers des réalisations concrètes, de nature à résoudre les difficultés que vivent les habitants de la rive droite et de l'ouest lémanique.

* * * * * *